



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 14 décembre à 18 heures 05, les membres composant le conseil de territoire du Grand Paris Seine Ouest, convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022, se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt sous la présidence de Pierre-Christophe BAGUET, Maire de Boulogne-Billancourt, Président de l'établissement public territorial.

M. le Président.- Mesdames et messieurs, bienvenue.

APPEL NOMINAL

M. le Président.- Je vais procéder à l'appel nominal.

(Il est procédé à l'appel nominal.)

ETAIENT PRESENTS :

MME ANDRE-PINARD, M. AUCLAIR, M. BAGUET, MME BARODY-WEISS, MME BELLIARD
M. BES, MME BOMPAIRE, MME CAHEN, M. CLEMENT, M. COMTE, MME CORNET-
RICQUEBOURG, M. DAOULAS, MME DE BEAUVAL, M. DE BUSSY, M. DE CARRERE, M.
DE JERPHANION, M. DE LA MARQUE, M. DE LA RONCIERE, MME DE MARCILLAC, MME
DE PAMPOLONNE, MME DEFRANOUX, M. DENIZIOT (jusqu'à 19h50), M. DUBOIS, MME
FOUASSIER, M. GAUDUCHEAU, MME GENDARME, M. GILLE, MME GODIN, M.
GRANDCLEMENT, M. GUILLET (à partir de 18h21), M. KNUSMANN (à partir de 18h19), MME
LAKE-LOPEZ, M. LARGHERO, M. LARHER, M. LEFEVRE (à partir de 18h16), M. LEJEUNE,
M. LESCOEUR, MME LETOURNEL, MME LUCCHINI (à partir de 18h23), M. MARAVAL, M.
MATHIOUDAKIS, M. MAUVARIN, MME MILLAN (à partir de 18h50), M. MOSSE (à partir de
18h22), M. RIGONI, M. ROCHE, MME ROUZIC-RIBES, M. SANTINI, MME SEMPE, MME
SHAN, M. SIOUFFI, MME SZABO à partir de 18h50), M. VATZIAS, MME VERGNON, M.
VERTANESSIAN, MME VESSIERE, MME VETILLART, MME VLAVIANOS

ETAIENT REPRESENTES :

M. BAVIERE par MME VETILLART, M. FORTIN par MME BOMPAIRE, M. GALEY par MME GENDARME, MME HOVNANIAN par MME ANDRE-PINARD, MME LAVARDE par M. BAGUET, M. LOUAP par MME GODIN, MME LUCCHINI par M. LARGHERO (jusqu'à 18h23), MME RINAUDO par MME ROUZIC-RIBES, MME TILLY par M. BES, MME VAN WENT par MME VLAVIANOS, MME VEILLET par M. MATHIOUDAKIS

ETAIENT EXCUSES :

MME BONNIER, M. DENIZIOT (à partir de 19h50), M. GIAFFERI, M. GUILCHER, M. GUILLET (jusqu'à 18h21), M. KNUSMANN (jusqu'à 18h19), M. LEFEVRE (jusqu'à 18h16), M. MARQUEZ, M. MARSEILLE, MME MILLAN (jusqu'à 18h50), M. MOSSE (jusqu'à 18h22 et après 19h50), MME SZABO (jusqu'à 18h50)

M. le Président.- Mes chers collègues, le quorum est atteint. J'ai été un petit peu inquiet donc nous vous avons fait téléphoner pour nous assurer du quorum. Nous l'avons largement, je vous remercie, notamment les amoureux du football.

Le seul point un peu sensible est la présentation du PADD, mais sachez que le PADD tel qu'il sera présenté ce soir a déjà été présenté dans cinq communes sur huit et c'est la même présentation. Ce sont Valentine Becker et Frédéric Despinasse qui vont nous présenter le document, donc pour les cinq communes qui ont déjà eu ce débat à l'intérieur de leurs conseils municipaux, cela sera un peu de la redite. Et puis, pour les trois autres communes, je crois que Meudon, Issy-les-Moulineaux et Sèvres siègent demain donc pour les élus de ces trois communes-là, vous aurez une séance de rattrapage demain et là, vous pourrez prendre tout le temps que vous voudrez pour interroger vos maires respectifs.

NOMINATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

M. le Président.- C'est au tour d'un élu de Sèvres. Mme Bompaire a accepté, merci madame.
Mme Louise BOMPAIRE est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL DE TERRITOIRE DU 6 OCTOBRE 2022

M. le Président.- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil de territoire du 6 octobre 2022.

Y a-t-il des questions sur ce procès-verbal ? Pas d'observation.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 20 OCTOBRE ET DU 1^{ER} DECEMBRE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU DE TERRITOIRE AU COURS DE SES SEANCES DU 29 SEPTEMBRE, DU 20 OCTOBRE ET DU 1^{ER} DECEMBRE

M. le Président.- Compte rendu des travaux et des délibérations du Bureau des 29 septembre, 20 octobre et du 1^{er} décembre. Vous voyez que nous ne chômons pas.

Y a-t-il des commentaires ? Non.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES EN VERTU DES DELEGATIONS DONNEES PAR LE CONSEIL DE TERRITOIRE DU 10 JUILLET 2020 AU PRESIDENT

M. le Président.- Compte rendu des décisions, même chose. Vous avez la liste de toutes les décisions prises en votre nom depuis le dernier Conseil.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas et il n'y a pas de vote.

M. le Président.- Je voulais juste faire une communication sur les travaux de viabilité hivernale. Vous avez peut-être vu que nos équipes de GPSO ont travaillé cette nuit, toute une partie des équipes ont travaillé de 23 heures à 5 heures du matin, d'abord les équipes de nuit et le relais a été assuré dès 4 heures 30 du matin pour le salage des trottoirs par les équipes de jour. Ont eu lieu des opérations de pré-salage, plus trottoirs à proximité des accès de transport en commun sur le périmètre des voies intercommunales et, en partie, départementales. Au total, on a utilisé 38 tonnes de sel, on a mobilisé 18 saleuses et surtout les équipes, qui ont travaillé la nuit, sont constituées de 50 personnes.

Je crois que nous pouvons remercier nos agents et les cadres qui étaient sur le terrain cette nuit.

(Applaudissements)

I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET PATRIMOINE – M. LARGHERO

1. MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TERRITORIALES (CLECT)

M. le Président.- Nous passons aux délibérations à l'ordre du jour, Monsieur Larghero, pour l'administration générale et patrimoine, la délibération n° 1.

M. Larghero.- Merci Monsieur le Président. Le point consiste tout simplement à prendre acte du changement du représentant de la Ville de Sèvres à la CLECT. Il s'agit donc de pouvoir désigner MM. Philippe Hazard et Vincent Decoux comme délégués titulaires au sein de cette CLECT ainsi que Mme Catherine Candelier et M. Jean-Pierre Fortin comme délégués suppléants. Je vous épargne la liste des autres membres de la CLECT qui sont sans changement.

Je vous propose de bien vouloir acter cette modification qui fait suite à une délibération de la commune de Sèvres en ce sens, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ? Y a-t-il d'autres candidatures ?

Personne ne s'oppose au vote à main levée ? (*Personne*)

Donc je soumetts les candidatures qui ont été présentées par M. Larghero.

(*Il est procédé au vote.*)

Merci, la délibération est votée à l'unanimité.

Adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DE LA CONVENTION DE REFACTURATION DES CHARGES DU CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL DE MUSIQUE ET DE DANSE NIEDERMEYER A ISSY-LES-MOULINEAUX ET DU CINEMA-AUDITORIUM ATTENANT
--

M. le Président.- La délibération n° 2.

M. Larghero.- Il s'agit donc d'approuver la convention de refacturation relative à la mise à disposition du conservatoire à rayonnement départemental de musique et de danse Niedermeyer à Issy-les-Moulineaux, au regard des utilisations qui en sont faites par la Ville d'Issy-les-Moulineaux et par GPSO.

En effet, l'auditorium est encore propriété de la Ville d'Issy et donc après un calcul minutieux, rigoureux, qui sied à la gestion sérieuse et bien connue de la Ville d'Issy-les-Moulineaux de son patrimoine, et de GPSO tout autant, nous sommes arrivés à cette proposition de refacturation, Monsieur le Président. C'est un sujet, semble-t-il, assez ancien, donc merci de bien vouloir acter ce sujet ce soir.

M. le Président.- Exactement. Merci, y a-t-il des questions ?

M. Lejeune.- Monsieur le Président, Monsieur le Vice-Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être rapide.

Comme nous en avons déjà parlé au dernier Conseil de territoire, la Ville d'Issy-les-Moulineaux a fait le choix de ne pas reconduire un élu de sa minorité écologiste et sociale pour compenser le départ de Mme Cordier. Ce conseil n'a donc plus aucun représentant minoritaire dans ce groupe dans l'un des territoires les plus peuplés de GPSO. Pour cette raison, nous nous abstenons sur l'ensemble des délibérations concernant la Ville d'Issy-les-Moulineaux malgré plusieurs projets que nous aurions pu soutenir, je vous remercie.

M. le Président.- Merci. Je mets aux voix la délibération.

(*Il est procédé au vote.*)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM. DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

3. RETRAIT DE L'EQUIPEMENT DE CULTURE MULTIMEDIA DENOMME LE CUBE DE LA DEFINITION DES INTERETS TERRITORIAUX DES COMPETENCES EXERCEES PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 3, Monsieur Larghero.

M. Larghero.- Ce sujet concerne aussi Issy-les-Moulineaux. Il s'agit du retrait de l'équipement de culture multimédia dénommé Le Cube qui avait été créé en 2001, à l'initiative de la Ville d'Issy-les-Moulineaux, donc il cesse ses activités sur le territoire de cette commune, et sera remplacé par une autre structure à un autre endroit, sur un autre site de ladite commune.

Il s'agit de valoriser les différents actifs qui étaient mis à disposition à la fois par la Ville d'Issy-les-Moulineaux, par GPSO et cette association. Ceci a été fait, là aussi, de manière tout à fait sérieuse et rigoureuse en CLEcT.

Le montant valorisé relatif au transfert du Cube était de - 371 000 euros, GPSO a fait état d'une valeur comptable nette brute de 413 000 euros tenant compte d'une durée d'amortissement de quinze ans. Ce transfert d'actifs est donc valorisé à hauteur de 161 000 euros, donc le FCCT 2023 tiendra compte d'un montant valorisé à hauteur de - 210 000 euros. Lors de la CLEcT de ce mois-ci, une réduction supplémentaire de 161 000 euros, au titre de l'effet en année pleine, sera proposée pour le FCCT 2024, soit une correction totale du FCCT de 371 000 euros comme annoncé.

Pour mémoire, le coût de gestion de l'équipement en 2022 avec l'association était de 1,2 million d'euros. C'est donc une somme qui ne sera plus à la charge de GPSO.

Voici la proposition qui vous est faite concernant le retrait de cet équipement Le Cube.

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (6 abstentions : Mmes SHAN et VESSIERE ainsi que MM. DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

4. ADHESION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST AU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC RESAH (RESEAU DES ACHETEURS HOSPITALIERS) FRANCE

M. le Président.- Merci. La délibération n° 4.

M. Larghero.- Il s'agit simplement d'adhérer à un groupement d'intérêt public qui se dénomme RESAH pour Réseau des acheteurs hospitaliers, ce qui nous permettrait de bénéficier de tarifs négociés concernant les services de télécommunication de GPSO qui arrivent à échéance à la fin de cette année, Monsieur le Président, le 31 décembre 2022.

Un peu comme avec l'Ugap, on va chercher des tarifs bien négociés et là, il se trouve que ce sont ceux de ce réseau des acheteurs hospitaliers qui semblaient être les plus intéressants pour notre besoin.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

V – DÉVELOPPEMENT NUMÉRIQUE – M. LARGHERO

23. CONTRAT DE CESSION DES MARQUES SO DIGITAL ET SEINE OUEST DIGITAL A TITRE GRACIEUX ENTRE GRAND PARIS SEINE OUEST ET ISSY MEDIA

M. le Président.- Mes chers collègues, je vous propose de passer à la délibération n° 23, en attendant l'arrivée de M. Guillet qui nous a signalé qu'il était retenu. Nous restons avec M. Larghero pour la cession des marques SO Digital.

M. Larghero.- Cette marque SO Digital a été créée en son temps, et là aussi sur un modèle assez précurseur, par Issy-les-Moulineaux pour abriter un certain nombre de projets et de communication en direction des activités digitales de la commune.

L'idée est de territorialiser ce label, et que dans le cadre de la démarche de territoire intelligent lancée en mai 2020 au sein de GPSO, ce label, qui a déjà sa notoriété, puisse s'élargir depuis la Ville d'Issy-les-Moulineaux en direction du territoire.

Je remercie bien sûr à ce titre, particulièrement son maire André Santini, de bien vouloir accepter de faire rayonner d'une certaine manière ce label pour GPSO au-delà du seul territoire d'Issy.

M. le Président.- Merci Monsieur Larghero. Y a-t-il des questions ?

Mme Vessière.- Dans la délibération, il est dit que la SEM Issy Média est propriétaire de la marque semi-figurative SO Digital et de la marque verbale Seine Ouest Digital et qu'elle en a effectué l'inscription au Registre national des marques auprès de l'INPI en bonne et due forme. Néanmoins, cette inscription ne figure pas dans le dossier, c'est peut-être regrettable et finalement, lorsqu'on va sur le site de l'INPI, on se rend compte que cette marque semi-figurative expire le 25 février 2023 c'est-à-dire demain.

Donc finalement, on peut se poser la question de notre délibération et surtout, GPSO pourrait-il bien souscrire à nouveau les droits pour prolonger cette marque ?

M. Grandclément.- J'ai une question simple, c'est à peu près la même chose que Mme Vessière mais sous un angle différent : si cette marque a une valeur, comment la société d'économie mixte peut-elle nous la céder à titre gratuit ?

M. le Président.- Ce sont deux bonnes questions, si M. Larghero ou l'administration peut nous répondre sur le dossier. Monsieur Marette.

(Intervention hors micro de M. Marette)

M. le Président.- On pourra effectivement reconduire le contrat à l'INPI à l'échéance comme l'a dit Mme Vessière du 24 février, nous pourrions récupérer les droits.

Après en ce qui concerne l'exploitation, vous avez raison Monsieur Grandclément, il y aura un contrat à conclure avec la SEM d'Issy-les-Moulineaux, la SEM Issy Média pour l'exploitation. Je n'étais pas du tout au courant de tout cela, et ce contrat va se monter à combien, Monsieur Larghero ?

M. Larghero.- Aujourd'hui, on parle de SO Digital, c'est une personne qui n'est pas à plein temps sur SO Digital, donc cela vous donne une idée du contrat qui va être passé avec Issy Média, on sera sur un pouillème d'équivalent temps plein.

De fait, il est tout à fait possible et prévu de renouveler auprès de l'INPI puisqu'effectivement, c'est fin février. L'idée est justement de faire en sorte de renouveler, le moment venu, au nom de GPSO et pas au nom de la Ville d'Issy-les-Moulineaux. Cela nous permet d'anticiper ce renouvellement, certes, c'est court, mais ce sont aussi des discussions qui ont lieu dans un calendrier qui est celui que nous étions en mesure de mettre en place.

Je rassure tout de suite le président, SO Digital, c'est une personne qui consacre une toute petite partie de son temps au sujet. Un premier copil SO Digital, qui va associer les différentes Villes de GPSO au pilotage de ces activités, a d'ailleurs déjà été mis en place.

M. le Président.- J'y trouve une vraie cohérence puisqu'on a Seine Ouest Entreprise et Emploi, Seine Ouest Aménagement, Seine Ouest Environnement, Seine Ouest Habitat et Patrimoine donc c'est intelligent de pouvoir décliner avec SO Digital avec Seine Ouest Numérique, tout ça, c'est une cohérence de marque politique.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

VI – SPORT – M. de la RONCIERE

24. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS DU COMPLEXE SPORTIF MARCEL BEC ET DES TARIFS DES ACTIVITES DE SPORT/LOISIRS ORGANISEES AU COMPLEXE ET EN FORET DE MEUDON

M. le Président.- Nous passons au sport, Monsieur de la Roncière, la délibération n° 24 et nous reviendrons ensuite à M. Guillet.

M. de la Roncière.- Un tout petit peu de sport parce que c'est le bon soir, avec la fixation des tarifs de location des installations du complexe Marcel Bec.

C'est tout simple, la délibération qui vous est proposée comprend deux parties, une qui concerne les sociétés, les personnes morales, sur laquelle est proposée une augmentation des tarifs de 5 %.

L'autre partie concerne les particuliers, et nous proposons un maintien des tarifs à l'exception des courts de tennis qui n'ont pas été augmentés depuis 2017 et qui passent de 10 à 12 euros l'heure. Et concernant la participation aux stages sportifs organisés sur le complexe, le plafond maximum passe de 16 euros à un plafond de 18 euros/jour.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Je crois que M. Lescoeur avait fait une remarque en Commission des sports, m'a-t-on dit.

M. Lescoeur.- Oui, j'ai fait une remarque sur l'augmentation du tarif des courts de tennis de 10 à 12 euros mais ce n'est pas vraiment le fond du problème. Il est plutôt que quand on passe à Marcel Bec en semaine, il n'y a personne ou quasiment personne sur les neuf courts de tennis. Je proposerais la gratuité pendant les heures où il n'y a pas de réservation pour que ceux, je parle des retraités par exemple qui n'ont pas beaucoup d'argent ou ceux qui veulent faire du sport sans que cela coûte 10 euros à chaque fois, puissent jouer sur ces courts. Bien sûr, on leur reprend le court quand il y a une réservation.

C'est rare que je fasse de gros compliments à Boulogne mais les quatre courts de la rue de Meudon sont un exemple parfait de la gratuité qui fonctionne et qui attire des gens qui sinon n'ont absolument pas la possibilité de jouer. Ce n'est pas l'augmentation de 10 à 12 euros qui me choque mais de voir des courts libres en permanence.

M. de la Roncière.- Nous pourrions regarder mais dès l'instant que cette excellente proposition va devenir publique, il n'est pas impossible qu'il y ait de moins en moins de réservations, et que de plus en plus de personnes se présentent donc tout se regarde mais j'ai un doute sur la faisabilité.

M. le Président.- Nous allons regarder effectivement.

Quand nous avons acheté Marcel Bec, Arc de Seine, la Ville de Boulogne et le Département des Hauts-de-Seine s'étaient cotisés pour l'acheter 12 millions d'euros à l'époque. Renault avait consenti à nous vendre Marcel Bec, en contrepartie de 12 millions d'euros d'une part, mais avait également insisté pour avoir des réservations de créneaux pour le comité d'entreprise. Ces créneaux étaient importants, notamment les horaires sur les équipements de salle.

Nous sommes en train de voir avec Renault car ces créneaux qui paraissent libres aujourd'hui sont peut-être bloqués par Renault qui, en contrepartie d'ailleurs, nous verse une redevance importante chaque année, donc on ne peut pas faire n'importe quoi. Les discussions sont déjà engagées avec Renault, et il faut regarder l'équilibre entre l'utilisation des créneaux dont on pourrait obtenir la libération, la perte de recettes, et puis la gratuité pour que ce parc sportif soit utilisé par le plus grand nombre.

Je sais que le président Grégoire de la Roncière est en train de réfléchir avec les équipes sur ce sujet.

Pour l'instant, je vous propose de voter la délibération en l'état, mais vous avez raison Monsieur Lescoeur concernant l'exemple de la rue de Meudon ; c'est public, c'est gratuit, cela se passe plutôt bien. À un moment donné, cela a été un peu compliqué quand même, des gens venaient à 5 heures du matin, réservaient les créneaux et certains se faisaient payer un petit billet pour libérer le court pour les suivants. Nous avons réglé cela en mettant des gens sur place mais cela coûte, donc, d'un côté, c'est gratuit mais cela coûte à la collectivité de l'autre quand même.

M. Lescoeur.- Il y a vingt ans qu'il n'y a plus personne pour surveiller.

M. le Président.- Non, nous avons eu des incidents, je ne veux pas entrer dans le détail mais avec des gens qui étaient organisés, qui venaient le matin et donc il a fallu mettre un peu d'ordre. Ce n'est pas si vieux que cela, voici deux ou trois ans mais depuis cela se passe bien.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

II – AMÉNAGEMENT – M. GUILLET

5. RAPPORT D'ACTIVITE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE (SPL) VAL DE SEINE AMENAGEMENT POUR L'EXERCICE 2021

6. ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE – APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITE N° 7 POUR L'EXERCICE 2021 (CRACL N° 7)

7. AUTORISATION DONNEE A LA SPL DE PERCEVOIR DIRECTEMENT LES SUBVENTIONS OBTENUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS ET VOIRIES DE LA ZAC SEGUIN RIVES DE SEINE

M. le Président.- Nous revenons au bloc urbanisme, et nous verrons ensuite le bloc finances avec Mme de Marcillac, donc la délibération n° 5 avec Jean-Jacques Guillet.

M. Guillet.- Les délibérations n°s 5, 6, 7, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, ces trois délibérations concernent la société publique locale Val de Seine Aménagement, qui s'occupe plus particulièrement du quartier Rives de Seine et de l'île Seguin (ZAC Seguin Rives de Seine) à Boulogne-Billancourt.

Tout d'abord, le rapport annuel d'activité de la SPL, pour l'exercice 2021, n'appelle pas d'observation particulière. Nous devons prendre acte et approuver ce rapport d'activité, si vous le voulez bien.

La deuxième délibération est l'approbation du compte rendu annuel d'activité pour l'exercice 2021 et le bilan prévisionnel 2022, ce CRACL est important et comporte des petites modifications.

Le résultat prévisionnel de l'opération d'aménagement, concernant en particulier l'île Seguin, s'élevait à 7,4 millions dans le bilan du CRACL n° 6. Il s'élève à 1 029 000 euros dans le CRACL n° 7, mais cela s'explique dans la mesure où il a été forcé de provisionner des sommes en raison des recours contre les permis de construire actuels sur Bouygues Immobilier et la BNPPI, qui devraient être levés relativement rapidement. De toute façon, l'opération reste parfaitement bénéficiaire.

La délibération n° 7, concernant également la ZAC Seguin-Rives de Seine, espace public/subventions est une délibération de forme uniquement. Il s'agit de faire en sorte que les subventions aillent directement à la SPL Val de Seine Aménagement, et ne passent pas par GPSO, ce qui n'est absolument pas nécessaire et qui, juridiquement, ne pose aucun problème.

Voilà pour ces trois délibérations, Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci Monsieur Guillet. Y a-t-il des questions sur ces trois délibérations ? il n'y en a pas.

Je mets aux voix la délibération n° 5.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 6, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (4 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE et LESCOEUR).

M. le Président.- La délibération n° 7, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

<p>8. APPROBATION D'UNE CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE TRIPARTITE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE (EPFIF) ET LA VILLE DE SEVRES – PERIMETRE DU CTIF</p>
--

M. le Président.- Nous passons à la délibération n° 8.

M. Guillet.- J'essaye d'aller vite. Il s'agit d'approuver une convention d'intervention foncière tripartite avec l'EPFIF et la Ville de Sèvres pour le périmètre du Centre technique des industries de la fonderie. Je parle sous le contrôle du maire de Sèvres, mais je connais bien l'histoire, cela fait à peu près 40 ans que cela dure et l'État a décidé de faire fusionner le Centre technique des industries de la fonderie avec le Centre technique des industries mécaniques, celui-ci est basé à Senlis.

C'est une très, très vieille histoire mais qui est importante pour Sèvres et pour GPSO puisqu'un terrain de 1,7 hectare est situé juste en haut de l'avenue de la Division-Leclerc c'est-à-dire entre Sèvres et Meudon, et qui est particulièrement bien placé. Dans une perspective justement de prudence et de garantie de l'avenir de ce terrain, nous voulons le placer sous la protection de l'EPFIF en passant une convention avec cet établissement public. Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions sur cette délibération. Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

9. INSTAURATION D'UN PERIMETRE D'ETUDE EN VUE DE L'AMENAGEMENT DU SECTEUR DES ÉPINETTES ET PLUS PARTICULIEREMENT DE SON CENTRE COMMERCIAL A ISSY-LES-MOULINEAUX – DEFINITION D'UN PERIMETRE DE SURSIS A STATUER

10. CREATION D'UN PERIMETRE DE DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE (DPUR) SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE D'ISSY-LES-MOULINEAUX

M. le Président.- Nous passons au périmètre d'étude cette fois-ci sur Issy-les-Moulineaux.

M. Guillet.- Sur Issy-les-Moulineaux, ce sont les points n°s 9 et 10 dont nous allons débattre ensemble. Cela concerne le secteur des Épinettes sur lequel nous sommes déjà intervenus— je parle sous le contrôle du maire d'Issy-les-Moulineaux—, pour des escaliers mécaniques voici quelques années, qui étaient particulièrement réussis.

Il s'agit d'instaurer un périmètre d'étude et de sursis à statuer, d'une part, et la création d'un périmètre de droit de préemption urbain renforcé, d'autre part, en vue de l'aménagement du secteur des Épinettes qui pose de temps en temps quelques petits problèmes d'aménagement et surtout d'occupation, notamment au niveau du centre commercial. Il s'agit de soutenir la volonté de la mairie d'Issy-les-Moulineaux pour régler ce problème du secteur.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur les délibérations n°s 9 et 10. Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix la délibération n° 9.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 10, même vote ?

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

III – URBANISME – M. GUILLET

11. APPROBATION DE LA MODIFICATION N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE VILLE-D'AVRAY

M. le Président.- Nous restons avec M. Guillet pour la n° 11, le PLU.

M. Guillet.- C'est l'approbation de la modification n° 2 du PLU de la commune de Ville-d'Avray, ce sera la dernière pour Ville d'Avray, donc c'est à saluer.

Cette modification a principalement pour objet de favoriser la mise en œuvre de l'OAP centre-ville, et c'est un problème important évidemment pour Ville-d'Avray, d'ajuster à la baisse les règles de stationnement, de prendre en compte le jugement sans grande portée qui était intervenu en 2019 et 2022, et améliorer la rédaction pour lever les réserves.

L'État a émis un avis réservé sur la règle de mixité sociale au sein de l'OAP centre-ville, à ma grande surprise, et à celle de la maire également d'ailleurs, craignant que cela incite à produire moins de logements sociaux. En l'occurrence, c'est plutôt l'inverse.

Une réponse a été apportée montrant qu'il s'agit d'une répartition différente simplement visant à faciliter l'organisation mais, en aucun cas, d'une baisse d'objectif de production de logements sociaux. En l'occurrence les logements sociaux vont être portés sur la rive droite de la rue de Versailles, du côté de La Poste, cela ne pose pas de problème particulier, l'État d'ailleurs s'est résolu à nos arguments.

Le Département des Hauts-de-Seine a émis un avis portant sur la gestion des eaux pluviales et Île-de-France Mobilités a indiqué la bonne compatibilité des évolutions avec le PDUIF.

L'enquête publique s'est déroulée du 5 septembre au 5 octobre, 77 observations ont été déposées. Le dossier d'enquête publique mis en ligne a été consulté 1 822 fois, ce qui est bien.

Le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, avec deux réserves : l'ajout de schémas explicatifs et la précision sur la définition de l'emprise au sol.

Le projet de modification soumis à votre approbation a été corrigé afin de lever très précisément ces réserves, donc je vous propose d'adopter cette modification n° 2, du PLU de Ville-d'Avray.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

M. le Président.- Je voudrais dire à ma collègue que j'ai vu le secrétaire général de la préfecture des Hauts-de-Seine jeudi dernier. La préfecture m'a demandé au mois de mai de signer un contrat de mixité sociale, j'ai répondu que j'étais tout à fait prêt et nous attendons les décrets d'application qui ne sont toujours pas sortis, cela fait six mois, et quand je lui ai posé la question jeudi, il m'a dit n'avoir aucune nouvelle.

Alors, c'est drôle de voir l'État faire des remarques sur la mixité sociale quand il n'arrive même pas à définir par décret ce qu'ils sont censés nous demander, c'est assez incohérent. C'est comme sur le PLUi dont nous allons parler tout à l'heure, nous attendons des documents, un avis de l'État donc nous sommes toujours en stand-by. Mais pour la petite histoire, ils peuvent nous faire des remarques mais ils ne savent pas ce qu'ils doivent nous demander exactement.

Adopté à l'unanimité.

12. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 12, le PADD.

M. Guillet.- C'est un point particulièrement important.

M. le Président.- Nos deux intervenants peuvent peut-être venir devant, Monsieur Despinasse et Mme Becker, cela vous ennuie de vous exposer comme cela. Ce sont nos deux spécialistes et nous avons une petite projection. Dans l'ordre, M. Guillet fait l'introduction avant la petite projection.

M. Guillet.- Je ne vais pas alourdir le débat. La concertation sur le PADD s'est particulièrement bien déroulée.

Cela a suscité, je pense, l'intérêt d'une grande partie de nos concitoyens, évidemment pas la totalité. Néanmoins, je rappelle qu'elle a commencé avant même que nous ayons décidé officiellement l'ouverture de cette concertation par l'enquête qualitative et l'enquête quantitative, qui a concerné l'ensemble des foyers du territoire, et avec un taux de réponse significatif qui témoigne de l'intérêt porté au territoire par nos concitoyens.

Le taux de réponses va de pair avec les réponses elles-mêmes, qui ont démontré, d'une part, d'abord un attachement au territoire, ce qui n'est pas évident en soi, et d'autre part, une certaine conjonction dans toutes les communes, un certain accord sur le fait de préserver la qualité de la vie dans nos villes et sur notre territoire.

Évidemment, une population est également sensible au maintien de l'identité de chaque Ville, ce n'est pas incompatible. Justement, tout l'objet de la concertation et tout l'objet du PADD sont justement de montrer que l'identité des Villes est complémentaire de celle du territoire, du mouvement qui se constitue au niveau du territoire, du développement du territoire. On aboutit aujourd'hui à un programme d'aménagement et de développement durable qui globalement correspond véritablement au désir de nos populations.

Alors elles ont été consultées, pas forcément directement tout le temps. Par le biais de toutes les instances possibles et imaginables existant sur le territoire, les élus de toutes les communes ont été réunis deux fois, les débats ont lieu. Je dis « ont lieu » parce qu'ils ne sont pas tout à fait terminés, trois Villes doivent encore débattre dans les heures qui viennent. Donc les débats ont lieu actuellement dans les Villes et ne posent pas de problème particulier. Il en ressort jusqu'à présent un consensus, ce que nous voulions obtenir ; un consensus sur les orientations qui seront à la base de la définition du règlement final.

Alors pour terminer, je vais laisser la parole à Valentine Becker et Frédéric Despinasse que je remercie parce qu'ils ont été les maîtres d'œuvre de toute cette concertation, et qui vont l'être du reste d'ailleurs. La concertation sur le règlement lui-même va commencer à partir du début de l'année prochaine.

Dès le début d'année 2023, un séminaire des élus sera organisé comme sur le PADD, et cela sera évidemment la phase la plus intéressante de cette mesure après les orientations. Les orientations seront véritablement à la base de ce règlement, ce dont on s'apercevra d'ailleurs dans les premiers exercices dans le cadre du séminaire des élus.

Voilà Monsieur le Président, très rapidement.

M. le Président.- Merci. Madame Becker et Monsieur Despinasse, à vous de jouer.

Mme Becker.- Effectivement, rappeler très rapidement que l'étape du PADD est importante.

Le PADD est bien l'expression du projet de territoire porté par Grand Paris Seine Ouest et ses huit communes membres pour les dix à quinze années à venir. Il s'appuie sur le diagnostic du

territoire, ainsi que sur la concertation menée depuis février 2022, comme le rappelait M. Guillet, qui a mobilisé plus de 1 400 personnes en présentiel sans compter les contributions sur le registre. Mais comme le disait M. Guillet, cette concertation a nourri tout le travail que nous allons vous présenter ce soir mais elle va se poursuivre dans les prochaines étapes à commencer par le règlement, qui démarrera début 2023.

M. Despinasse.- Donc en éléments clés sur le diagnostic et les enjeux qu'on peut cibler de manière assez brève, le territoire de GPSO a la densité des espaces urbanisés la plus élevée au sein de la Métropole après Paris avec 130 habitants par hectare.

Dès lors se posent les questions des enjeux en matière de démographie et de densification, avec un objectif de production de logements de 2 000 logements par an à l'échelle du territoire, objectif qui n'a pas complètement été atteint ces dix dernières années, à 82 %.

Se posent donc les questions de la pérennité de cet objectif pour les années à venir, et la nécessité de le requestionner au regard notamment des aspirations des habitants en matière de qualité de cadre de vie, dont 91 % des répondants à l'enquête quantitative avaient signifié cet attachement, de la rareté du foncier mais aussi des contraintes intrinsèques au territoire en matière notamment de risques naturels et de préservation aussi du patrimoine.

Pour autant, pour les huit Villes de GPSO, il faut continuer à produire du logement pour maintenir *a minima* le niveau de populations existantes et vient alors la question de savoir où construire et quelles typologies de logement construire.

GPSO est aussi :

- l'un des territoires les plus verts à l'échelle de la Métropole avec 56 % d'espaces végétalisés, 34 % d'espaces verts ouverts au public ;
- d'une grande richesse patrimoniale, comme je l'évoquais précédemment, avec un territoire qui est couvert à 84 % par des périmètres de protection au titre du Code de l'environnement ou du Code du patrimoine ;
- équipé d'une bonne déserte en transport en commun avec toutefois des renforts nécessaires sur certains secteurs ;
- un territoire plutôt bien desservi en équipements et services avec des améliorations attendues en matière de santé par le développement de maisons médicales notamment.

Enfin, le territoire de GPSO est le troisième pôle d'emplois en Île-de-France, hors Paris, avec plus de 190 000 emplois.

Donc ce projet de territoire se base sur l'identité même et les singularités des communes du territoire de GPSO avec l'ensemble de leurs spécificités et se décline donc en quatre ambitions :

- le premier axe, un territoire acteur de la transition écologique ;
- le deuxième axe, un territoire qui conjugue proximité, mobilité et habitat ;
- le troisième axe, un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de nos Villes ;

- et l'axe 4, un territoire créatif et innovant.

Mme Becker.- Donc pour le premier axe, un territoire acteur de la transition écologique, il s'agit ici, à travers la première orientation cadre, de s'appuyer sur le grand paysage du territoire marqué par des éléments structurants tels que la boucle de la Seine, les coteaux, les forêts, un ensemble qui font que GPSO est le poumon vert du sud-ouest parisien.

La seconde orientation cible la transition énergétique et environnementale. Il s'agit de favoriser les constructions et aménagements moins consommateurs d'énergie et de favoriser la production d'énergie renouvelable locale.

Enfin, la troisième orientation cadre concerne la résilience du territoire c'est-à-dire les mesures à prendre en compte pour limiter les impacts du réchauffement climatique tels que les phénomènes de crues, d'îlots de chaleur ou encore de glissements de terrain.

M. Despinasse.- Le deuxième axe s'articule aussi autour de trois orientations cadres.

La première, concernant les mobilités, vise à orienter et accompagner l'organisation des mobilités sur le territoire par le renforcement des transports en commun, par le développement des mobilités actives telles que le vélo et la marche, par la limitation de la place de la voiture au sein de l'espace public, et par l'accompagnement de la logistique et notamment la logistique fluviale.

L'orientation cadre n° 2 vise à parler du réseau de centralité afin de développer un réseau équilibré, animé et fédérateur au travers notamment de la mixité, qui est une priorité notamment exprimée lors des réunions publiques sur le PADD, et l'aménagement de lieux qualitatifs avec le développement de services et notamment de commerces de proximité et d'artisanat.

L'orientation cadre n° 3 concerne directement la question de la densité, en poursuivant une évolution raisonnée de la population en cohérence avec la capacité d'accueil du territoire, notamment par une réponse à un logement adapté mais aussi une offre de logements pour améliorer la fluidité du parcours résidentiel sur l'adaptation des logements vieillissants, le logement des jeunes, mais aussi favoriser le mieux-vivre dans son logement au travers du confort et de l'adaptation au cycle de vie.

Mme Becker.- L'axe n° 3 : un territoire qui développe l'identité et la complémentarité de ses Villes. Donc cet axe souligne le fait que GPSO est un territoire diversifié et contrasté, qui trouve son équilibre et sa cohérence dans la complémentarité des identités de ses huit Villes. Il s'agit ici de créer les conditions favorables aux synergies, que cela soit en termes d'équipements ou de lieux emblématiques avec l'orientation cadre n° 1.

Il s'agit également de préserver et valoriser le patrimoine architectural urbain et paysager qui fait le charme de notre territoire, tout en autorisant son évolution pour répondre aux besoins contemporains. C'est l'orientation cadre n° 2.

Enfin, l'orientation cadre n° 3 vise quant à elle à améliorer les interfaces entre les Villes et à atténuer les coupures urbaines qu'elles soient naturelles comme la Seine ou construites comme les infrastructures routières.

M. Despinasse.- Et enfin le dernier axe, un territoire créatif et innovant.

Tout d'abord, une première orientation qui vise à affirmer le dynamisme économique du territoire en facilitant notamment le développement et la synergie de filières économiques stratégiques mais aussi en répondant aux parcours résidentiels des entreprises et assurer aussi la stabilité et la diversité de l'offre commerciale et artisanale sur l'ensemble du territoire.

L'orientation cadre n° 2 vise à soutenir les initiatives économiques et sociales au travers de l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, mais également l'émergence de talents avec le fait de favoriser un écosystème entre le milieu universitaire, celui de la formation et le monde économique.

Enfin, l'orientation cadre n° 3 vise à perpétuer la tradition d'innovation du territoire du Grand Paris Seine Ouest, innovation tout d'abord au service de l'inclusion et de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, mais également en matière d'habitat pour les nouvelles façons de se loger, en matière de travail, notamment vis-à-vis de l'émergence du télétravail et enfin vis-à-vis des innovations numériques dans le fonctionnement urbain. On parle là du territoire intelligent pour avoir du numérique et des données au service de la Ville et de ses habitants.

Donc voilà en synthèse ce projet de territoire et, comme l'a rappelé M. Guillet, il fera l'objet en 2023 d'une traduction réglementaire avec l'écriture du règlement avant d'arrêter le PLUi fin 2023 pour une approbation fin 2024, début 2025.

M. le Président.- Merci Madame Becker, Monsieur Despinasse pour cette synthèse particulièrement concise. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. Mauvarin.- Bonjour à tous. Une position du groupe des écologistes et solidaires sur ce PADD, position qu'on voudrait développer autour de quatre aspects : la démarche, les orientations, les prochaines étapes et la déclinaison par Ville.

Premièrement la démarche donc c'est surtout la reconnaissance d'une démarche de concertation poussée que l'on veut partager avec l'Assemblée. Le groupe d'écologistes reconnaît et approuve les différentes approches, méthodes de concertation, méthodes participatives, qui ont été mises en place dans le cadre de l'élaboration de ce PADD. À titre d'exemples : l'enquête qualitative ; l'enquête quantitative ; la rencontre avec les associations, vous avez su écouter ; les ballades urbaines ; les micros-trottoirs ; il y a même eu des ateliers participatifs, l'assemblée de tous les conseillers municipaux avec une méthode de personae que nous avons beaucoup appréciée ; les sites en ligne qui ont attiré aussi des commentaires, beaucoup de groupes politiques ont posté des commentaires, c'est très bien ; la mise en place du conseil consultatif territorial, c'est aussi un point très, très positif. Je suis extrêmement positif.

M. le Président.- Pour l'instant, il n'y a que des fleurs, j'attends les épines, je suis un peu surpris.

M. Mauvarin.- Et les réunions publiques, toujours avec ce décalage. On a le sentiment que ce n'est pas toujours très utile, cependant, cela met de la transparence donc c'est toujours très bien de le faire. Merci aux équipes de GPSO, merci aux partenaires, c'est un très bon travail sur les douze derniers mois.

Après, donc sur les orientations, le document territorial est aligné sur les objectifs des élus écologistes dans beaucoup de domaines. De nombreuses innovations et avancées ont été

intégrées dans le PADD, à la suite de l'écoute portée, celles-ci prennent largement en compte les nouveaux enjeux de la transition écologique, d'adaptation aux changements climatiques et aux nouveaux risques associés mais également à la transformation des modes de vie et de travail qui ont été accélérés lors de la crise du Covid-19. Donc je continue dans le positif.

Quelques orientations majeures développées et marquantes pour les écologistes dans ce PADD, ce sont :

- la protection des forêts qui est très indiquée ; la préservation et la valorisation des milieux humides et existants ;
- la préservation et la structuration des trames écologiques vertes, bleues, brunes et noires ;
- l'incitation à la réversibilité et à la modularité des nouvelles constructions ;
- faciliter la transformation du bâtiment existant, beaucoup d'aspects sur la rénovation nous paraissent très importants ;
- la mise en œuvre d'une stratégie de mix énergétique importante ;
- le développement des îlots de fraîcheur ;
- inciter et favoriser la désimperméabilisation et là on arrivera sur des sujets qui vont devenir conflictuels plus tard comme l'île Séguin et tout cela, évidemment ;
- développer la pratique des mobilités actives comme levier de mobilité mais aussi comme levier de santé. Nous avons une population qui vieillit et qui doit bouger ;
- limiter l'usage de la voiture individuelle pour tout le monde et libérer de l'espace public ;
- s'appuyer sur la singularité des Villes pour fédérer les complémentarités ;
- favoriser le développement d'activités d'artisanat, d'art, d'excellence ainsi que les métiers de la transition écologique et environnementale ;
- prendre en compte la richesse de notre territoire et introduire cette notion de paysages urbains qui, pour nous, est importante et qui n'était pas présente avant ;
- et le dernier point qui nous paraît aussi très important, encourager les relations sociales, les initiatives citoyennes, les circuits courts donc l'implantation d'activités initiatives, locales, liées à l'économie sociale et solidaire, dont celle liée à l'économie circulaire et transitoire.

Donc vous voyez beaucoup d'orientations très positives pour les écologistes. On aime bien ce PADD, on veut que cela ne soit pas que de la parole. On passe à la troisième étape, la suite, qui est le règlement, où on va passer dans les arbitrages.

Notre groupe participera activement à la co-construction du règlement et des OAP, nous voulons continuer à travailler comme cela. Ces orientations seront des règles opposables, donc il est très important que dès le début on soit avec vous. Au-delà, nous allons chercher à développer les outils, les démarches, les initiatives, les financements qui peuvent être utilisés pour accélérer car l'un des problèmes aujourd'hui est que nous n'avons pas 25 ans pour créer le territoire vivant et heureux que nous voulons avoir, nous n'avons que quelques années.

Donc il faudra accélérer, le document est très bien orienté, l'urgence est peut-être manquante dans ce document aujourd'hui.

À la suite, nous allons partager avec vous les déclinaisons par Ville. Dès que les conseils municipaux seront passés, nous vous enverrons le document, Monsieur Baguet, avec toutes les remarques par Ville avec des demandes de modification, souvent plus liées au PLUi qu'au PADD mais comme les deux documents doivent être complètement compatibles, nous travaillerons avec vous pour la mise en place de ces modifications.

Voilà donc, beau travail de l'équipe, beaucoup à faire encore, et à faire de ce document, un document opposable. Merci.

M. le Président. - Merci Monsieur Mauvarin. Effectivement, je voyais Monsieur Despinasse et Madame Becker qui notaient à toute vitesse, éventuellement, vous pourrez nous communiquer votre intervention. Ils s'envoyaient des regards, je les ai vus, c'était très dense, en tout cas, je vous remercie effectivement et nous reviendrons après sur votre intervention avec Jean-Jacques. Monsieur de Jerphanion.

M. de Jerphanion. - Merci Monsieur le Président et mes chers collègues, je vais essayer d'être très rapide parce que c'est dans une heure.

Je voulais juste le repréciser pour les futurs intervenants, mais je vais être très rapide et je ne vais pas revenir sur les propos que j'ai eus au Conseil municipal de Boulogne. Simplement, vous avez parlé d'accès et de désertes en transport et je sais qu'il y a dans la salle aussi des élus qui siègent au Conseil régional d'Île-de-France, peut-être même à Île-de-France Mobilités. Depuis une semaine, les usagers de la ligne 10 qui viennent sur le territoire de Boulogne-Billancourt donc le territoire de GPSO sont quasiment laissés en déshérence sur les quais et je crois également que les usagers de la ligne 12 le sont de la même façon. Il y a un train sur trois, du coup les trains sont bondés, vous êtes obligé d'en laisser passer un ou deux, cela génère des retards absolument incroyables dans la vie de nos concitoyens.

Je l'ai vécu, je le vis quasiment tous les jours et donc viennent plusieurs questionnements : comment la RATP n'a pas pu anticiper son manque de conducteurs ? J'ai vu que la Région Île-de-France a été assez active sur le sujet mais là vraiment, c'est l'incompréhension totale pour tous les usagers. Donc, si vous avez quelques éléments peut-être pas à détailler maintenant parce que l'histoire est sans doute très longue, je serais vraiment preneur et je pense qu'il faut qu'on arrive à expliquer aux usagers ce qui est en train de se passer, leur donner des perspectives d'amélioration et surtout faire en sorte qu'à l'avenir, on ne se retrouve pas avec un transport en commun qui ne fonctionne pas du tout.

Là, franchement les responsabilités sont très éclatées, le covid y est aussi pour beaucoup. Je suppose que Monsieur le Président et les maires des communes concernées, vous êtes sans doute en lien avec les équipes de la RATP, qui paraissent complètement débordées, ce qui semble incroyable. Si vous avez des éléments là-dessus, ce soir ou plus tard, mais au moins qu'on se préoccupe aussi fortement de ce sujet, qui concerne l'accès à notre territoire, qui est un peu lié au sujet du PADD. Merci beaucoup.

M. le Président. - Monsieur de Jerphanion, je lançais un regard à Pierre Deniziot qui siège à Île-de-France Mobilités et qui peut faire une réponse vraiment très courte, sinon nous vous donnerons les éléments mais je ne le savais pas.

Vous confirmez des problèmes sur la ligne 10, la ligne 12, la ligne 9 ? Tout le monde confirme ! Moi, je fais du scooter et je ne prends pas le métro mais effectivement, nous allons faire quelque chose. Pierre Deniziot siège à Île-de-France Mobilités, Florence de Pampelonne y siège aussi, donc nous avons deux élus qui siègent à Île-de-France Mobilités, quitte à ce que nous les maires concernés, nous envoyions un courrier, je ne sais pas à qui. La ligne L SNCF, c'est pareil. Nous allons voir cela. Monsieur Deniziot, Madame de Pampelonne aussi, nous comptons sur vous, vous nous donnez des éléments de réponse, quitte à ce qu'on envoie un petit courrier à M. Probst. Nous pouvons rédiger un courrier rapidement.

M. Santini.- Ou à M. Castex.

M. le Président.- À M. Castex ? Nous pouvons écrire à M. Castex effectivement, pour son arrivée, pour son baptême, on peut le saisir. Merci.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Jean-Jacques, un mot ?

Mme Vessière.- Excusez-moi, j'avais demandé à prendre la parole.

M. le Président.- Pardon Madame Vessière.

Mme Vessière.- Je vais faire très court puisqu'on ne va pas rentrer dans les détails des orientations. Il y a eu huit réunions publiques, qui étaient d'ailleurs intéressantes et bien montées, merci. Cependant, malheureusement, il y avait très peu de monde, 30 personnes à Issy-les-Moulineaux, guère plus ailleurs donc on peut s'interroger sur les problèmes de communication.

Je sais que dès l'instant où cela concerne le niveau intercommunal, des personnes demandent ce que veut dire le « i » de PLUi, vous leur expliquez et là, elles se retournent ; en fait, cela ne les intéresse pas.

Les habitants sont restés au stade du PLU et pas du PLUi et nous avons bien compris qu'ils ne viennent pas aux réunions publiques en partie pour ces raisons-là. Ils n'ont pas compris l'importance que cela peut avoir.

Après, il faut reconnaître que quand on vote des délibérations telles que la n° 8 et la n° 9 qui concernent Les Épinettes et qu'on les vote en Conseil de GPSO alors que cela concerne vraiment la Ville et que c'est un sujet quand même très important dans un quartier, cela peut être parfois décourageant pour un habitant de la ville.

Après, quand on va sur le site, c'est parfois difficile de comprendre l'articulation, j'y suis encore retournée et quand on ne connaît pas l'articulation entre le PADD et le PLUi, ce n'est pas si simple que cela pour un novice, ce n'est pas immédiat. Ensuite, quand vous lisez que le PLUi sera compatible avec le SCoT et le SDRIF, là vous avez noyé tout le monde. Il n'y a plus personne pour essayer de s'intéresser au sujet. Encore une fois, ce n'est pas l'administration qui en est responsable, la communication est faite sur le site, c'est joli mais c'est très compliqué à comprendre pour les gens qui ne sont pas de la partie, il faut quand même bien le dire.

Vous avez dit que le PADD engageait notre territoire pour les dix ou quinze années, y aura-t-il encore des modifications à la marge possibles pendant que le règlement ou la réglementation va s'écrire au début de l'année 2023 ? Il semblerait que oui. Et puis, il y a les problèmes de chevauchement, par exemple lorsqu'on veut une évolution raisonnée de la population en cohérence avec la capacité d'accueil de territoire, c'est-à-dire faire une pause sur la

densification et imaginer que les 2 000 logements sur GPSO par an sont quand même élevés, d'ailleurs cela a été dit en réunion publique, même en tribune. Cela a été reconnu dans certaines commissions, mais parallèlement, le SCoT n'est pas encore définitif puisqu'on a eu qu'un arrêt en janvier 2022 et qu'il sera définitif, au premier semestre 2023. Je crois que les communes et les territoires ont été amenés à s'exprimer là-dessus. Pensez-vous que le SCoT sera modifiable, amendable pour que les PLUi qui vont être bâtis soient compatibles avec le SCoT et d'ailleurs quel sera le degré de compatibilité entre les différents PLUi et le SCoT ? Je m'arrêterai là.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur Guillet ?

M. Guillet.- M. de Jerphanion m'excusera de ne pas répondre à ses observations, parce que je pense que tout le monde les approuve de façon générale.

Je voulais remercier M. Mauvarin de son intervention, et de son opinion sur la façon dont s'est déroulée la concertation. Sur les objectifs, je suis d'accord avec lui, il n'y a pas de problème et il le sait d'ailleurs, et je pense que nous y arriverons de façon heureuse.

À Mme Vessière sur ses différentes observations sur les réunions publiques, nous avons organisé beaucoup de réunions de façon générale, énormément, cela a été évoqué tout à l'heure, et si on totalise le nombre de personnes qui ont participé à la concertation, je n'ai d'ailleurs pas fait le calcul, on serait étonné. Ce sont 1 400 personnes qui ont participé à la concertation, ce qui démontre quand même un certain intérêt et, en plus, cela a vraiment apporté quelque chose.

Évidemment, on ne peut pas faire participer toute la population et on peut regretter que les réunions publiques réunissent peu de monde, d'ailleurs elles réunissent peu de monde dans les grandes villes, mais elles en réunissent plus dans les petites villes. Tenez compte de cela.

Sur les réunions publiques, il ne faut pas se faire d'illusion excessive, je pense que c'est un système qui, au fond, est assez obsolète, d'autres méthodes de concertation peuvent avoir lieu aujourd'hui. Il faut les imaginer et on les imagine quelque part à travers la concertation qu'on a faite. Les outils de concertation qui ont été créés ne sont pas systématiquement nouveaux, mais ils sont quand même, pour nous, sur le territoire, relativement nouveaux, et je pense qu'il faut les conserver et les utiliser, ce que nous allons faire de façon encore améliorée pour le PLU proprement dit.

Sur les modifications à la marge, le PADD ne fait pas l'objet d'un vote aujourd'hui comme vous le savez, c'est un débat, il sera voté en même temps que le PLU proprement dit, c'est-à-dire à la fin de l'année prochaine. Il peut y avoir des ajustements, je ne parle pas de modifications, effectivement à la marge, c'est possible. Nous verrons si c'est absolument nécessaire, nous approuvons ensemble un global, mais l'objectif est justement qu'il n'y ait pas de modifications, c'est pour cela que je parle d'ajustements, de petits ajustements.

Troisième point, j'espère ne rien oublier, sur les 2 000 logements, nous sommes toujours dans cette perspective, officiellement, et lorsqu'on a réuni les personnes publiques associées, la représentante de l'État nous a rappelé que l'État était toujours dans la perspective de 2 000 logements par an.

C'est la loi 2010, on est en train de réviser en quelque sorte nos PLU qui ont vieilli avec l'élaboration du PLUi, la durée de vie d'un PLU est de douze, quinze ans. La loi de 2010 a

vécu et, en plus, elle n'est pas du tout adaptée aux circonstances actuelles, on a parlé du covid, des crises diverses et variées que nous vivons actuellement, qui aboutissent à un changement de mode de vie, à un changement des modes de travail, etc. La loi 2010 n'est plus du tout adaptée.

Pour cela, nous avons comme objectif aussi de faire en sorte que l'État revienne non pas systématiquement sur tous les objectifs mais la conception même de la loi 2010, sur ce plan-là du moins, je ne parle pas du Réseau express évidemment. Donc nous n'avons pas encore et il faut le souligner, les conclusions du porté à connaissance de l'État sur ce point. Nous ne savons pas encore quels sont les objectifs que nous fixe l'État, pour le moment, nous sommes dans une nébuleuse. Est-elle inquiétante ou non ? Je ne suis pas certain qu'elle soit si inquiétante que cela parce que du côté de l'État, on réfléchit aussi et à peu près de la même façon que nous. Il y a un changement de paradigme et il faut l'intégrer et l'État est bien obligé de le faire aussi.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci donc il faut prendre acte.

Effectivement, comme l'a dit M. Mauvarin, la première phase a été très bien, le diagnostic a été de grande qualité, la deuxième phase, le PADD, il y a plein d'idées géniales mais maintenant on va rentrer dans le dur, le règlement et c'est là qu'il faudra le rendre compatible avec les différents textes.

Je dis toujours que la politique, c'est rendre possible ce qui est souhaitable et je pourrais rajouter, et ce qui est imposé parce que là, on vient de parler du porté à connaissance.

Comme cela a été évoqué par Mme Vessière, les 2 000 logements par an reposent sur la loi de 2010, l'objectif était de 70 000 logements par an sur l'Île-de-France, on nous en a imposé 2 000, ce n'est pas tenable pour GPSO, c'est clair.

Si l'État confirme dans son porté à connaissance qu'il veut toujours 2 000 logements sur GPSO, comment fera-t-on pour désimperméabiliser les sols, pour faire tout ce qui a été appelé de ses vœux par M. Mauvarin avec cette obligation de construire 2 000 logements ?

Question : on les met où les 2 000 logements par an ? Cela va être une vraie question mais ce sera intéressant et je pense que compte tenu du bon état d'esprit, et je vous remercie de l'avoir reconnu les uns et les autres, qui préside à ce PLUi, nous arriverons à trouver des solutions. Nous aurons des échanges, j'allais dire, constructifs dans le futur, comme on dit dans le langage diplomatique ; cela a été constructif donc cela veut dire qu'on s'est dit les choses.

Nous devons prendre acte quand même, donc je dois faire voter sur le fait que le PADD a été évoqué.

(Il est procédé au vote, il est adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

IV – ÉQUILIBRE SOCIAL DE L'HABITAT – M. GUILLET

13. ACCELERATION DE LA RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT – REVISION DU REGLEMENT DES AIDES

M. le Président.- Nous passons à l'équilibre social de l'habitat. Les délibérations n^{os} 13 à 22.

M. Guillet.- L'équilibre social de l'habitat est un sujet important que nous abordons avec cette délibération n° 13. Il s'agit de réviser le règlement des aides pour la rénovation énergétique de façon à améliorer le dispositif, qui fonctionne bien. Mais, de façon générale, on s'aperçoit d'un certain nombre de freins, d'obstacles qu'il faut lever, c'est classique, c'est banal. L'idée est de procéder à une révision du règlement des aides, à budget égal, de façon à accélérer la rénovation énergétique des logements sur le territoire.

Les modifications introduites dans le règlement des aides visent à :

- premièrement, la création d'un règlement unique simplifié, plus c'est simple, mieux c'est ;
- s'assurer d'une augmentation des aides territoriales pour les propriétaires les plus modestes, c'est un point important ;
- ouvrir les aides territoriales aux ménages dépassant les plafonds de ressources de l'Anah sous condition d'atteinte de 35 % de gain énergétique parce qu'il faut voir les deux aspects : il faut aider davantage les plus modestes, d'un côté, mais également les personnes qui sont au-dessus du seuil et qu'il faut aussi soutenir ;
- l'augmentation des aides aux propriétaires bailleurs sous condition de conventionnement des loyers parce qu'on sait très bien que les bailleurs ne sont pas nécessairement tentés de faire de la rénovation thermique alors que c'est une nécessité ;
- la création d'un bonus pour l'utilisation de matériaux biosourcés dans les projets aidés.

Tout cela va tout à fait dans le sens de la transition écologique.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

14. CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT - APPROBATION DU DOCUMENT CADRE D'ORIENTATIONS ET DE LA CONVENTION INTERCOMMUNALE D'ATTRIBUTION (CIA)

M. le Président.- La délibération n° 14, la CIL.

M. Guillet.- La conférence intercommunale du logement, qui est une magnifique usine à gaz, s'est réunie il y a quelques jours, c'était le 1^{er} décembre dernier. Je l'ai coprésidée en tant que représentant du président avec l'autre coprésident c'est-à-dire la représentante du préfet, la

nouvelle préfète déléguée à l'égalité des chances qui est très bien, qui est très efficace, elle m'a fait une excellente impression.

Cette CIL qui, vous savez, est une instance partenariale de gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux sur les territoires, a donné un avis favorable à l'unanimité, ce qui a étonné la préfète d'ailleurs. C'est une des rares fois où on adopte ces dispositions à l'unanimité, apparemment dans les autres CIL, dans les autres territoires, ce n'est pas le cas.

Tant mieux, cela signifie que là aussi, la concertation s'est très bien déroulée et c'est important, sur les deux documents obligatoires qui vous sont soumis pour approbation ce soir : le document cadre d'orientation des attributions et la convention intercommunale d'attribution, la CIA, qui n'a pas de rapport avec l'autre organisation du même nom.

Je répète cela a été élaboré en concertation étroite avec l'ensemble des partenaires en tenant compte évidemment des obligations légales d'attribution aux ménages prioritaires et modestes mais également du contexte territorial pour la prise en compte de la fragilité de certaines résidences ou de l'attention particulière portée aux travailleurs de ce qu'on appelle les secteurs-clés. Nous avons quelques secteurs-clés, et nous avons beaucoup insisté sur cet aspect, en particulier, avec M. le Maire de Meudon qui participait à cette conférence.

Voilà Monsieur le Président.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non, il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Vous parliez de CIA pour l'attribution de logements, je ne sais pas qui a trouvé cette appellation intelligente encore.

Adopté à l'unanimité.

15. OBSERVATOIRE DE L'HABITAT – APPROBATION DU BILAN DE REALISATION POUR L'ANNEE 2021
--

M. le Président.- La délibération n° 15, l'Observatoire de l'habitat.

M. Guillet.- La CIA est partout.

Pour l'Observatoire de l'habitat, nous devons approuver le bilan de réalisation pour l'année 2021. Cet observatoire comprend, comme chaque année :

- l'analyse des caractéristiques du territoire à l'échelle du territoire et des communes ;
- une évaluation annuelle de l'atteinte des objectifs et de la réalisation du programme d'action du PLH, obsolète, il existe toujours ;
- des fiches récapitulatives par commune ;
- la liste des nouveaux logements inscrits au décompte SRU ;
- des points sur l'actualité marquante de l'année écoulée avec différents programmes qui sont faits, dans le domaine privé comme dans le domaine social.

Il est toujours intéressant de voir ce panorama des actions qui ont été réalisées sur le territoire. C'est particulièrement éloquent, si vous ne l'avez pas encore fait, vous pouvez peut-être le consulter rapidement, mais approfondissez-le, c'est très intéressant de faire la comparaison avec les communes.

Je trouve que cela vaut vraiment le coup et je félicite les services pour ce beau travail.

M. le Président.- Je m'associe, cher Monsieur Guillet, à vos félicitations. C'est toujours un document très intéressant à lire, je vous invite à le lire vraiment dans le détail.

Nous devons donc prendre acte de la distribution de ce document.

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité.)

Il est pris acte.

16. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ENTREPRISE SOLIDAIRE D'UTILITE SOCIALE SNL PROLOGUES POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION DE 2 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 1989, AVENUE ROGER SALENGRO A CHAVILLE

17. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS A L'ANGLE DE LA RUE DE BILLANCOURT ET DU PASSAGE CHATEAUDUN A BOULOGNE-BILLANCOURT

18. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 27 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS A L'ANGLE DE LA RUE D'AGUESSEAU ET DU PASSAGE CHATEAUDUN A BOULOGNE- BILLANCOURT

19. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 18 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 179/183, RUE D'AGUESSEAU A BOULOGNE-BILLANCOURT

20. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR UNE OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 53 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS RUE ARISTIDE BRIAND (LOT A3) A ISSY-LES-MOULINEAUX

21. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SA D'HLM SOLIDARITE ET LOGEMENT POUR UNE OPERATION DE REHABILITATION DE 105 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS 18, RUE ADOLPHE CHERIOUX A ISSY-LES-MOULINEAUX

22. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HAUTS-DE-SEINE HABITAT POUR UNE OPERATION DE CONSTRUCTION NEUVE DE 29 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SIS RUE YVES CARIOU A MARNES-LA-COQUETTE

M. le Président.- La délibération n° 16, il y a plusieurs subventions.

M. Guillet.- Oui, c'est classique, je vous présente les points n°s 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22.

Alors, le point n° 16, c'est une réalisation d'acquisition-amélioration de deux logements locatifs sociaux situés au 1989, avenue Roger-Salengro à Chaville, avec SNL Prologues, ce sont les logements passerelles, pour un montant de subvention de 16 500 euros.

Le point n° 17, une subvention d'un montant de 74 200 euros pour une opération d'acquisition en VEFA de 14 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue de Billancourt et du passage Châteaudun à Boulogne-Billancourt, quartier important, bien connu de Boulogne.

Au point n° 18, on reste d'ailleurs dans ce quartier, puisqu'on participe pour un montant total de 143 100 euros, à la réalisation d'une opération d'acquisition de 27 logements locatifs sociaux situés à l'angle de la rue d'Aguesseau et du passage Châteaudun.

Au point n° 19, il s'agit de participer pour 95 400 euros pour une opération d'acquisition en VEFA de 18 logements au 179, rue d'Aguesseau.

Voilà, on quitte le quartier pour arriver à Issy-les-Moulineaux, on traverse la Seine. Une subvention d'un montant total de 280 900 euros, pour la réalisation d'une opération d'acquisition VEFA de 53 logements situés rue Aristide-Briand.

Le point n° 21 propose l'attribution d'une subvention un montant total de 200 000 euros pour une opération de réhabilitation de 105 logements locatifs sociaux, 18 rue Adolphe-Chérioux toujours à Issy-les-Moulineaux

La dernière délibération pour un montant de 175 000 euros, ce qui n'est pas une somme négligeable par rapport aux autres opérations, pour la réalisation d'une opération de construction neuve de 29 logements locatifs sociaux situés rue Yves-Cariou à Marnes-la-Coquette, qui atteindra bientôt le niveau de meilleure commune pour la réalisation de logements sociaux du territoire. Voilà.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces délibérations ? Non, il n'y en a pas.

Sur la délibération n° 16, tout le monde peut voter.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 17, ne peuvent pas voter M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et moi-même.

Je mets aux voix la délibération n° 17.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 18, ne peuvent pas voter M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Baguet, donc les mêmes.

Je mets aux voix la délibération n° 18.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 19, toujours les mêmes qui ne peuvent pas voter.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Baguet.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 20, ne peuvent pas voter M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes M. Guilcher, M. Knusmann, Mme Letournel, Mme Lake-Lopez, Mme Vergnon, Mme Bonnier.

Je mets aux voix la délibération n° 20.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Guilcher, M. Knusmann, Mme Letournel, M. Lake-Lopez, Mme Vergnon, Mme Bonnier.)

Sur Issy-les-Moulineaux, vous vous abstenez les six, même pour une subvention de logements sociaux ? Vous faites ce que vous voulez, même pour une subvention.

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

M. le Président.- La délibération n° 21, ne peuvent pas voter les mêmes.

Je mets aux voix. Même vote, j'imagine.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes, M. Knusmann, Mme Letournel, M. Lake-Lopez, Mme Vergnon.)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

M. le Président.- Et la n° 22, pour Marnes-la-Coquette qui est devenue notre Ville phare de référence pour le logement social. Bravo, on ne le sait pas assez, il faut le dire, on va faire de la publicité, c'est notre exemple à tous.

Tout le monde peut voter cette fois-ci, pour Marnes, c'est l'unanimité ?

Je mets aux voix la délibération n° 22.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Merci Monsieur Guillet.

VI – FINANCES – Mme de Marcillac

25. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET PRINCIPAL DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022

26. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT A LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS) METROPOLITANS 92 POUR LA SAISON 2022-2023

M. le Président.- Nous arrivons au bloc finances, la délibération n° 25 avec Aline de Marcillac.

Mme de Marcillac.- Monsieur le Président, mes chers collègues, je vais essayer d'être aussi efficace que vous l'avez tous été.

Donc des délibérations traditionnelles en cette période de l'année, la première est la décision modificative n° 3 du budget principal et ensuite des budgets annexes.

Pour le budget principal, il s'agit simplement d'ajuster la participation au Sycotom, à la suite d'une notification de plus 192 000 euros, et également d'augmenter les crédits disponibles pour les intérêts de la dette, notamment en raison de l'augmentation des taux sur les emprunts variables. Ce sont 50 000 euros d'augmentation.

Il faut également inscrire les crédits relatifs à l'attribution d'une subvention exceptionnelle, au bénéfice du club de basket de Boulogne-Billancourt les Metropolitans 92 dont on sait qu'ils sont particulièrement brillants. Il s'agit d'une subvention de 950 000 euros qui fera l'objet de la délibération n° 26.

Je voudrais préciser que le fait d'inscrire ces crédits supplémentaires en fonctionnement conduit mécaniquement à baisser l'autofinancement et donc à ajuster à la hausse l'emprunt à due concurrence mais tout en maintenant les équilibres de la section d'investissement.

Je voudrais quand même souligner auprès de vous tous que la bonne gestion de la dette de GPSO et l'ajout des crédits au titre du remboursement des intérêts de la dette, sont aussi l'occasion de souligner la faible incidence de la remontée des taux d'intérêt sur le budget de GPSO. Tout cela est le fruit d'une gestion saine et maîtrisée de la dette de l'établissement menée depuis plusieurs années.

Chaque fois que s'est présentée la possibilité de réduire l'endettement, ou d'emprunter selon l'évolution des taux et selon nos besoins, nous l'avons fait et nos taux sont globalement particulièrement faibles. Dès lors, notre capacité de désendettement reste inférieure à deux ans pour un taux moyen de l'encours de dette de 2,08 %.

Donc je voulais dire que c'est vraiment lié à la bonne gestion du territoire et notamment des services. Voilà Monsieur le Président pour la DM n° 3 du budget principal.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette DM n° 3 ? Non, il n'y en a pas.

M. Dubois.- Monsieur le Président, mes chers collègues, mon intervention porte à la fois sur la 25 et la 26.

Nous ne pouvons pas voter pour une subvention de presque 1 million pour les Metropolitans 92 qui jouent à Levallois, le partenariat décrit nous semble insuffisant pour un tel montant, le prétexte donné en termes d'image lié à la présence d'un jeune professionnel

talentueux, Victor Wembanyama, nous semble légère sachant qu'il va quitter le club courant 2023.

Nous ne sommes pas contre subventionner les actions mises en avant dans la convention, elles nous semblent très positives mais nous sommes contre l'importance du montant. On a beau avoir un paragraphe sur le fait que l'inexécution par les Métropolitans 92 des obligations convenues au sein de la présente convention permet d'exiger le reversement de tout ou une partie des sommes déjà versées, il se trouve que, dans la présente convention, les obligations qui sont indiquées sont assez faibles. Nous sommes d'ailleurs intéressés par le fait d'avoir à la fin le nombre d'interventions pour déduire un taux horaire.

M. le Président.- D'accord. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Non, il n'y en a pas, c'est votre seule remarque sur la DM n° 3.

M. le Président.- Je peux répondre effectivement sur la n° 26.

Déjà sur la DM n° 3, je suis parfaitement en phase avec Madame de Marcillac sur le fait que la bonne gestion de GPSO est saluée. Je rappelle le rapport de la Chambre régionale des comptes, la dernière fois, qui nous a été extrêmement favorable même si un petit article moyen est paru dans un journal mais nous sommes en train de demander un droit de réponse. Il a insisté plutôt sur les aspects négatifs du rapport et l'interprétation donc nous allons demander le rétablissement de la réalité puisque le rapport quand même souligne à plusieurs reprises l'excellente gestion, l'état de la dette. Je rappelle que 99 % de nos emprunts sont dans la grille Gissler en 1A, ce qui est quand même assez exceptionnel. Ce n'est pas le cas partout, et donc tout cela est plutôt bien effectivement, et on explique cet ajustement budgétaire.

Sur la subvention aux Métropolitans 92, je vous invite à vous rendre aux matches, vous verrez le nombre de gamins qui viennent de Boulogne, d'Issy-les-Moulineaux, de Meudon, de Sèvres de Chaville. La semaine dernière, il y avait une centaine d'enfants de Chaville et de Sèvres présents, il y a un vrai enthousiasme et, à mon avis, ce n'est pas négatif que les enfants se passionnent.

Je rappelle que GPSO est une terre de basket. Le président de la Fédération française de basket m'expliquait qu'à nous seuls, nous représentons un vingtième, 5 % de tous les adhérents du basket en France, c'est assez exceptionnel. Toutes les Villes ont un club de basket, certaines en ont même deux. Nous avons 2 500 licenciés basket dans nos différentes communes, donc cela crée un vrai enthousiasme.

Il existe des rapprochements entre les clubs, Meudon d'un côté, Vanves de l'autre, Val de Seine entre Sèvres, Chaville et Boulogne, Issy-les-Moulineaux et puis Meudon, Meudon et Vanves. Notre centre de formation est réputé, qui n'a pas pu jouer aujourd'hui pour la finale interacadémique mais qui a déjà gagné le championnat académique d'Île-de-France. Ce sont des élèves qui sont scolarisés au lycée de Boulogne-Billancourt, ils sont hébergés à Boulogne-Billancourt, il y a une vraie dynamique.

Quand on a la possibilité d'avoir un club de cette dimension qui tire l'ensemble du sport vers le haut, et que nous pouvons les accompagner, nous le faisons, voilà, tout simplement.

Je crois que la question a été posée ; ceci ne se fait pas au détriment des autres clubs sportifs puisque grâce à notre bonne santé financière, GPSO arrive à satisfaire tout le monde sur le

plan sportif notamment le club de Vanves et le club de Val de Seine qui jouent en national 2. Donc c'est tout simple mais après, effectivement, on peut ne pas partager ces orientations.

Il n'y a pas d'autre question. Voulez-vous un vote chapitre par chapitre sur la DM n° 3 ? Non, nous procédons donc à un vote global si vous en êtes d'accord.

J'imagine par cohérence que vous êtes contre, bien sûr.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à la majorité (5 contre : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 26.

M. Deniziot ne prend pas part au vote.

Et j'ai oublié de préciser aussi qu'il y avait eu un vote unanime à la Commission des finances et à la Commission des sports.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Deniziot.)

Les mêmes, contre, j'imagine. Même vote. M. de Jerphanion aussi. J'ai noté. Cela ne m'a pas échappé. Et donc elles sont approuvées.

Adopté à la majorité (6 contre : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR, MAUVARIN et DE JERPHANION).

27. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022
--

28. VOTE DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SEGUIN-RIVES DE SEINE - BOULOGNE-BILLANCOURT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE L'EXERCICE 2022

M. le Président.- La n° 27, la DM n° 3 du budget annexe d'assainissement.

Mme de Marcillac.- Très rapidement la n° 27 et la n° 28, les dernières décisions modificatives des budgets annexes de l'assainissement de la ZAC Séguin-Rives de Seine permettent essentiellement d'ajuster, comme pour le budget principal, les crédits relatifs aux intérêts de la dette, donc ce n'est pas grand-chose. Ce sont vraiment les mêmes ajustements, sur les deux délibérations. Voilà.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Êtes-vous d'accord pour un vote global sur la délibération n° 27 ? Pas d'opposition au vote global.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La n° 28, Madame de Marcillac.

Mme de Marcillac.- Je l'ai déjà présentée, c'est le budget annexe de la ZAC Seguin. On peut passer au vote.

M. le Président.- Pas de question ? Je mets aux voix la n° 28.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

29. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023

30. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT POUR L'EXERCICE 2023

31. AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DE LA ZAC DE BOULOGNE BILLANCOURT POUR L'EXERCICE 2023

M. le Président.- L'autorisation des dépenses d'investissement avant le BP.

Mme de Marcillac.- Donc trois délibérations, qui portent sur le même objet et consistent à autoriser les services à engager 25 % des dépenses pour pouvoir faire fonctionner, à la fois l'EPT mais également le budget annexe d'assainissement, et la ZAC de Boulogne-Billancourt en attendant l'adoption du budget en mars prochain. Donc ce sont des délibérations qui permettent le bon fonctionnement et la continuité de service de ces trois structures.

M. le Président.- Merci Madame de Marcillac, y a-t-il des questions sur la n° 29 ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 30, pareil, pas de question.

Je mets aux voix

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la délibération n° 31.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

32. FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES (FCCT) VERSE PAR LES COMMUNES MEMBRES A L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL - FIXATION DU MONTANT DEFINITIF AU TITRE DE L'ANNEE 2022 ET DU MONTANT PROVISOIRE 2023

M. le Président.- La délibération n° 32, le FCCT.

Mme de Marcillac.- Là, il s'agit à la fois d'arrêter le montant définitif du FCCT pour 2022, à la suite d'ajustements mineurs par rapport au FCCT provisoire, essentiellement pour assurer la neutralité financière des opérations d'aménagement portées par les budgets annexes.

En ce qui concerne le budget provisoire, de petites actualisations sont effectuées par rapport à 2022. Ces actualisations portent d'abord sur la composante fiscalité, en application des dispositions du pacte financier et fiscal et des prévisions d'évolution des bases fiscales. Compte tenu de l'inflation et des informations dont nous disposons, nous proposons de retenir une revalorisation moyenne prudente de 6 % des bases fiscales par rapport à 2022, ces montants seront évidemment ajustés en cours d'année quand nous aurons reçu les notifications des états de fiscalité.

Deux évolutions sont liées à des modifications de périmètre de compétence, qui ont été approuvées en CLEct. D'abord à la suite du retrait de l'équipement culturel Le Cube de l'intérêt territorial, le FCCT 2023 montre un ajustement de 210 000 euros en faveur d'Issy-les-Moulineaux. D'autre part, on a unifié la gestion du parc de vidéoprotection à l'échelle du territoire pour sept Villes et actualisé les coûts associés qui se traduisent par une revalorisation du fonds de compensation des charges transférées à hauteur de 416 000 euros.

M. le Président.- Merci y a-t-il des questions sur le FCCT ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

33. ADOPTION DE LA NOMENCLATURE M57 AU 1^{ER} JANVIER 2023

34. FIXATION DU MODE DE GESTION DES AMORTISSEMENTS DES BUDGETS EN M57

M. le Président.- La délibération n° 33.

Mme de Marcillac.- La n° 33 et la n° 34 concernent la mise en place de la M57 pour le mode de gestion des amortissements.

La nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente et la plus avancée du secteur public local. Sa généralisation est programmée au 1^{er} janvier 2024 pour toutes les collectivités territoriales mais avant, c'est sur option des assemblées délibérantes, ce qui est donc le cas pour GPSO.

Cette évolution va, en particulier, entraîner l'adaptation des règles d'amortissement des immobilisations, en posant le principe du *pro rata temporis* et non du démarrage de l'amortissement au début de l'année suivant l'acquisition du bien.

Les délibérations n^{os} 33 et 34 concernent toutes les deux l'adoption de la M57 en particulier pour adapter la procédure d'amortissement, donc la n° 33 est l'adoption de la nomenclature et la n° 34 est la fixation du mode de gestion des amortissements.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce passage à la M57 ? Non, il n'y en a pas. C'est très bien mais c'est très, très lourd, je le signale à toutes les communes. Cela nécessite un inventaire détaillé, Boulogne-Billancourt est ville pilote depuis quelques années. Nous sommes la deuxième série de huit villes, cela a été un travail de titan à réaliser par les services. De toute façon, c'est une obligation, et nous nous proposons effectivement d'anticiper un petit peu, ce n'est pas plus mal compte tenu de la lourdeur du travail.

Donc je vous propose d'approuver la n° 33.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Je mets aux voix la n° 34.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

35. REMISE GRACIEUSE SUITE A UN VOL SUR LA REGIE D'ENCAISSEMENT DES RECETTES DE TENNIS DE MARCEL BEC

M. le Président.- La délibération n° 35. Remise de caisse.

Mme de Marcillac.- Merci. Effectivement, un vol a été commis sur les recettes de la régie à Marcel Bec pour 2 490 euros. Le régisseur a déposé une plainte mais, en tant que régisseur, sa responsabilité pécuniaire et personnelle pouvait être engagée. Après enquête, il s'avère que toutes les procédures de sécurisation avaient été mises en place et qu'il est absolument hors de cause.

La proposition est donc que GPSO reverse à la régie ce montant de 2 490 euros, ce qui revient en fait à émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse du régisseur, de l'encaissement des recettes de tennis de Marcel Bec.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 35. Il n'y en a pas.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

36. ATTRIBUTION D'AVANCES DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'EXERCICE 2023
--

M. le Président.- La délibération n° 36 pour des avances de subventions.

Mme de Marcillac.- La délibération n° 36 est classique également puisqu'elle concerne les attributions d'avances de subvention aux associations avant le vote du budget primitif principal

pour l'exercice 2023. Ces associations pourront ainsi faire face à leurs charges sur le premier trimestre.

Pour mémoire, ce vote concerne neuf associations : Seine Ouest Entreprise et Emploi ; le COS donc le Comité des œuvres sociales de GPSO ; GPSO Énergie, l'association Prizma, GPSO 92 Issy ; Paris 92 ; Stade de Vanves ; Accords Majeurs et Val de Seine Basket. Le montant total de ces avances s'élève à 921 000 euros.

M. le Président. - Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Ne prennent pas part au vote :

- Pour l'association Seine Ouest Entreprise et Emploi :

Madame TILLY

Monsieur KNUSMANN

Madame VLAVIANOS

Madame VETILLART

Madame GODIN

Madame BARODY-WEISS

Monsieur LARGHERO

Monsieur DENIZIOT

- Pour l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat Grand Paris Seine Ouest Énergie :

Madame BARODY-WEISS

Madame de MARCILLAC

Monsieur MATHIOUDAKIS

- Pour le Comité des Œuvres Sociales du personnel de Grand Paris Seine Ouest :

Madame LUCCHINI

Monsieur ROCHE

Madame LETOURNEL

Madame GODIN

Pour l'association Accords Majeurs

Madame TILLY

(Il est procédé au vote. NPPV : liste précitée)

Adopté à l'unanimité.

37. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SNL-PROLOGUES POUR L'OPERATION D'ACQUISITION-AMELIORATION D'UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL SITUÉ 19 RUE BERANGER A BOULOGNE-BILLANCOURT

38. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SA D'HLM SEQENS POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 22 LOGEMENTS SITUÉS 27-29 RUE HORACE-VERNET A ISSY-LES-MOULINEAUX

39. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE IMMOBILIERE-3F POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 5 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX SITUÉS 7 RUE VICTOR HUGO A SEVRES

40. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SOCIETE ECONOMIE MIXTE SEINE OUEST HABITAT ET PATRIMOINE POUR L'OPERATION D'ACQUISITION EN VEFA DE 19 LOGEMENTS SITUÉS 31 BOULEVARD DU LYCEE A VANVES

M. le Président.- Nous avons ensuite une série de garanties d'emprunts.

Mme de Marcillac.- Effectivement, quatre garanties d'emprunts.

La première est une garantie d'emprunt à la SNL Prologues pour une opération d'acquisition-amélioration d'un logement locatif social, 19, rue Béranger à Boulogne.

La deuxième est une garantie d'emprunt à la société anonyme HLM Sequens pour une opération d'acquisition en VEFA de 22 logements situés 27-29 rue Horace-Vernet à Issy-les-Moulineaux.

Ensuite une garantie d'emprunt pour la société Immobilière 3F pour une opération d'acquisition en VEFA de 5 logements locatifs sociaux au 7, rue Victor-Hugo à Sèvres.

La quatrième concerne la société d'économie mixte Seine Ouest Habitat et Patrimoine, pour l'opération d'acquisition en VEFA de 19 logements situés 31 boulevard du lycée à Vanves.

Évidemment, comme à chaque fois, ces garanties d'emprunts sont assorties de droits de réservation pour les Villes concernées.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions pour ces garanties d'emprunts ? Il n'y en a pas, Sur la délibération n° 37, M. Larghero ne prend pas part au vote.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 38. Ne prennent pas part au vote M. Larghero, M. Roche et M. Rigoni.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. Roche et M. Rigoni)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

M. le Président.- Sur la délibération n° 39 concernant Immobilière 3F à Sèvres, ne prennent pas part au vote, M. Larghero, M. de la Roncière, Mme Bompaire.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Larghero, M. de la Roncière, Mme Bompaire)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- Sur la délibération n° 40, ne prennent pas part au vote : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Gauducheau.

Pardon Monsieur Lejeune ?

M. Lejeune.- Nous ne sommes évidemment pas contre la création de logements sociaux mais la construction de cet immeuble en l'état va contre une continuité écologique entre deux parcs, le parc Jean-Paul II et le parc Michelet, c'est dommage.

M. le Président.- Merci donc je reprends le vote sur la 40.

(Il est procédé au vote. NPPV : M. Santini, M. Deniziot, Mme Rouzic-Ribes et M. Gauducheau)

Adopté à l'unanimité (5 abstentions : Mme SHAN ainsi que MM DUBOIS, LEJEUNE, LESCOEUR et MAUVARIN).

Merci Mme de Marcillac pour la série de délibérations.

VIII – ESPACE PUBLIC, VOIRIE, RÉSEAUX – M. GAUDUCHEAU

41. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE PASSEE AVEC LA COMMUNE DE BOULOGNE-BILLANCOURT POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE RENOVATION DE LA PLACETTE DU MARCHE ALIMENTAIRE ESCUDIER, SITUEE RUE ESCUDIER ABOULOGNE-BILLANCOURT

M. le Président.- Mes chers collègues, nous passons à l'espace public avec M. Gauducheau.

M. Gauducheau.- Merci Monsieur le Président.

Plusieurs délibérations. La première est l'approbation d'un avenant à une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la commune de Boulogne pour réaliser des travaux de rénovation de la placette du marché alimentaire Escudier.

Dans le cadre de la délégation consentie à GPSO, ce projet a pour objet d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de la placette et d'ajuster à 92 335 euros le montant de l'enveloppe financière qui était initialement prévue à 84 035 euros TTC à la suite des procédures de consultation.

M. le Président.- Effectivement, c'est un écart de 8000 euros. Nous avons dû revoter en conseil municipal, nous devons revoter à GPSO.

Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

42. APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE UNIQUE PASSEE AVEC LA COMMUNE VELIZY-VILLACOUBLAY POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR UNE VOIE D'INTERET TERRITORIAL LIMITROPHE SITUÉE ROUTE SABLEE A CHAVILLE

M. le Président.- La délibération n° 42.

M. Gauducheau.- Il s'agit d'un autre avenant, avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage passée avec la commune de Vélizy pour réaliser des travaux sur une voirie d'intérêt territorial limitrophe située route sablée à Chaville, mon cher Jean-Jacques Guillet.

Donc dans le cadre des travaux de réfection d'une voie d'intérêt territorial et limitrophe de la commune de Vélizy, ce projet d'avenant à la convention de maîtrise d'ouvrage de ces travaux ajuste à 157 800 euros le montant de l'enveloppe financière que la commune de Vélizy a en charge pour la portion de voie située sur son territoire, et initialement évaluée à 97 300 euros, en raison de la modification du programme initial. Le programme de travaux côté Chaville demeure inchangé.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération n° 42 ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

43. FIXATION DU MONTANT ET DES MODALITES DE PERCEPTION DE LA REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT ET DE LA PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PFAC) AU TITRE DE L'ANNEE 2023 POUR LES COMMUNES DU TERRITOIRE

M. le Président.- La délibération n° 43, le PFAC.

M. Gauducheau.- Elle concerne la fixation du montant et des modalités de perception de la redevance d'assainissement et de la participation pour le financement de l'assainissement collectif, la PFAC, au titre de l'année 2023.

Après une période de convergence des montants appliqués à chaque commune de 2016 à 2019, un montant unique de redevance d'assainissement, fixé à 0,158 €/m³ d'eau consommée, a été voté en 2020 puis reconduit depuis lors au titre de la redevance d'assainissement.

Pour 2023, il est ainsi proposé de reconduire ce montant, son produit global est estimé pour 2023 à 2,67 millions d'euros.

Concernant la PFAC, pour 2023, il est proposé de reconduire le montant 2022, soit 8,03 €/m² de surface sur l'ensemble du territoire.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

44. FIXATION DES MONTANTS DES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU TITRE DE L'ANNEE 2023

M. le Président.- La délibération n° 44.

M. Gauducheau.- Elle concerne la fixation des montants des redevances d'occupation du domaine public au titre de l'année 2023.

GPSO est amené à percevoir des redevances pour occupation de son domaine. Il est proposé de fixer les montants des différents types de redevance au titre de l'année 2023, en actualisant les montants votés pour 2022 suivant les indices applicables dès leur publication en janvier 2023.

Pour les redevances dont le montant n'est pas encadré, il est proposé de prendre en compte l'évolution annuelle des prix à la consommation de janvier 2023, non encore publiée à ce jour. Elle était de plus 2,9 % au 1^{er} janvier 2022.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

45. ADHESION A L'ASSOCIATION AMORCE POUR LES COMPETENCES ASSAINISSEMENT ET EAUX PLUVIALES

M. le Président.- La délibération n° 45.

M. Gauducheau.- La n° 45 propose l'adhésion à l'association Amorce qui est une association créée en 1987 et qui constitue le premier réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets, de gestion durable de l'eau.

GPSO y adhère déjà au titre de la thématique des déchets, il est proposé ce soir au Conseil de compléter cette adhésion au titre de la thématique assainissement et eaux pluviales.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

46. CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL ET DES COMMUNES MEMBRES EN VUE DE LA PASSATION D'UN OU DE MARCHE(S) POUR LA REALISATION DES DIAGNOSTICS PHYTOSANITAIRES ET DES CONTROLES PERIODIQUES DES ARBRES SUR LE TERRITOIRE DE GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 46.

M. Gauducheau.- Cette délibération concerne la constitution d'un groupement de commandes entre GPSO et ses communes membres en vue de passation d'un ou deux marchés pour la réalisation des diagnostics phytosanitaires lors des contrôles périodiques des arbres sur le territoire de GPSO.

GPSO et ses communes avaient déjà constitué un groupement de commandes pour passer un marché de diagnostics phytosanitaires. Le marché arrivant à son terme, il s'agit de renouveler la convention de groupement de commandes pour pouvoir relancer un marché groupé. Voilà.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Il n'y en a pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Merci Monsieur Gauducheau.

Adopté à l'unanimité.

IX – COLLECTE, DÉVELOPPEMENT DURABLE ET ENVIRONNEMENT – Mme BARODY-WEISS

47. MODIFICATION DE LA TARIFICATION SPECIFIQUE DES COLLECTES DE DEPOTS SAUVAGES

M. le Président.- Nous passons au développement durable, collectes et environnement. La délibération n° 47, Madame Barody-Weiss.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de la modification de la tarification spécifique des collectes de dépôt sauvage. Des dépôts sauvages sont faits sur le territoire et afin de renforcer la lutte contre ces dépôts, il vous est proposé d'actualiser le niveau de tarification pour l'enlèvement qui est actuellement de 200 euros pour une heure d'intervention, et de le passer à 600 euros, et de multiplier ce tarif par deux si ce sont des gravats et par dix, si ce sont des déchets dangereux.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ce durcissement des tarifs de nos concitoyens inciviques ? Monsieur Lejeune.

M. Lejeune.- Une petite question. Nous en avons un peu parlé en Commission. Pour pouvoir retrouver les auteurs, serait-il possible d'utiliser les caméras ?

Mme Barody-Weiss.- Nous allons justement regarder ce qui est envisageable mais, si vous voulez, comme cela a aussi été dit, le problème n'est pas simplement d'avoir des caméras, il faut que ce soit pris en compte, c'est un problème juridique.

Comme que je l'ai expliqué en Commission de développement durable, nous avons plusieurs fois rencontré le cas où nous avons toutes les informations sur qui avait déposé dont le nom, etc., mais le procureur n'a pas suivi. Nous avons porté plainte mais cela n'a jamais été suivi par le procureur qui classe sans suite et pourtant, nous avons identifié le coupable.

Il aurait fallu pour cela que je sois là ou qu'au moins, un officier de police judiciaire soit là présent. C'est un peu compliqué donc nous travaillons vraiment aussi sur le côté judiciaire.

M. le Président.- Une clarification. Nous l'avons évoqué avec le procureur de la République à l'Association des maires des Hauts-de-Seine et il faut effectivement progresser sur cette situation parce que nous n'avons pas la main, malheureusement.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

48. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2022 DANS LE CADRE DU PLAN D'ACCOMPAGNEMENT DU SYCTOM EN MATIERE DE PREVENTION ET DE TRI DES DECHETS
--

M. le Président.- La délibération n° 48.

Mme Barody-Weiss.- Il s'agit de subventions qui sont attribuées dans le cadre du plan d'accompagnement du Syctom. Je vous rappelle que le Syctom accompagne des projets et pour qu'il les finance, ils doivent être validés par le territoire ou par une commune, d'ailleurs ce n'est pas une obligation que ce soit le territoire, à hauteur de 20 %

Une demande a été effectuée pour cinq associations qui ont été retenues :

- Environ 34 000 euros pour l'association Seine Ouest Insertion pour la création d'un Café-brico ;
- 4 400 euros pour l'association Bêta-Pi pour des actions éducatives dans le domaine de la gestion des déchets ;
- 1 459 euros pour l'association Le Jardin d'Amélie pour la sensibilisation du public à une alimentation anti-gaspi ;
- 2 248 euros pour l'association Pik Pik Environnement pour la mise en place d'ateliers de sensibilisation ;
- 16 400 euros pour l'association Super Boîte, pour la mise en œuvre d'un ensemble d'alternatives au tout jetable sur le territoire de Grand Paris Seine Ouest.

M. le Président.- Y a-t-il des questions ? Monsieur Dubois.

M. Dubois.- Monsieur le Président, mes chers collègues, juste pour redire ce que j'ai dit en Commission. Aujourd'hui, plusieurs associations ne sont pas dedans, on voit que Meudon et Issy-les-Moulineaux sont bien représentées. Peut-être faut-il recommuniquer un peu plus auprès des associations qui ont déjà eu des subventions par le passé, qu'elles peuvent être éligibles si elles proposent de nouveaux projets.

Mme Barody-Weiss.- Tout à fait et il faut d'ailleurs bien relayer ce dispositif parce que GPSO a quand même mis pas mal d'argent dessus. Le Syctom valide évidemment les projets avec nous, je rappelle que cela peut être GPSO mais aussi les Villes, cela peut être soutenu par les Villes.

Nous avons effectivement souligné qu'il faut faire connaître le dispositif pour que d'autres communes et d'autres associations s'engagent.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

49. ADOPTION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE LA CHARTE ECOWATT

50. ADOPTION PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST DE LA CHARTE ECOGAZ

M. le Président.- L'adhésion à la charte Ecowatt.

Mme Barody-Weiss.- Je vais présenter les deux chartes en même temps, Ecowatt et Ecogaz, vous les avez peut-être passées dans vos conseils municipaux.

RTE et l'Adème et GRT Gaz et l'Adème ont mis en place un système de nouvelles météo de l'énergie. Vous pouvez d'ailleurs télécharger ces dispositifs sur votre portable, c'est très bien parce qu'on s'engage évidemment en signant cette charte à une sobriété énergétique, à faire valoir tous les gestes qui peuvent faire économiser l'énergie, que ce soit le gaz ou l'électricité, et de relayer ces informations. C'est le même principe qu'Ecowatt à la télévision avec les trois couleurs, c'est exactement le même principe.

Donc la plupart des Villes ont voté cette adhésion d'ailleurs dans leurs conseils municipaux et nous vous proposons de faire voter ces deux chartes par GPSO.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions sur ces deux chartes.

On nous avait invités à une signature à La Défense avec 150 entreprises des Hauts-de-Seine et autre. Compte tenu du fait que j'ai cru comprendre que l'ensemble des communes du territoire allait approuver cette charte ainsi que GPSO, j'ai demandé au responsable d'Ecowatt de pouvoir faire une signature officielle dans une des huit mairies au nom de GPSO et des huit communes. Nous n'allons pas aller nous noyer dans la masse des 150 premiers signataires, on mérite mieux à GPSO ! Donc le principe a été accepté.

Je mets la délibération n° 49 aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La délibération n° 50.

Pareil, même vote ? Merci.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

X – RESSOURCES HUMAINES – Mme BARODY-WEISS

51. MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

M. le Président.- Nous restons avec Madame Barody-Weiss mais nous passons aux ressources humaines.

Mme Barody-Weiss.- Les ressources humaines, cela va être très rapide. Je vous signale que toutes ces décisions ont été validées par le Comité technique paritaire en date du 2 décembre.

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs comme d'habitude. Nous vous proposons, à chaque fois, les changements sur des postes liés à des recrutements, des réussites à concours, des promotions internes, des avancements de grade, des ajustements d'organisation, passés au Comité technique.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions ? Il n'y a pas de question.

Je voudrais au passage remercier les services de GPSO pour le très bon déroulement des élections professionnelles qui se sont tenues le 8 décembre dernier. On a eu un petit peu moins de votants cette année sur GPSO mais, en tout cas, cela s'est très bien déroulé, il n'y a pas de contestation, tout va bien. Merci.

Je mets aux voix la délibération.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

52. INFORMATION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX DE DEUX AGENTS AUPRES DE L'ASSOCIATION SEINE OUEST ENTREPRISE ET EMPLOI

53 INFORMATION DU CONSEIL DE TERRITOIRE RELATIVE AU RENOUELEMENT DE LA MISE A DISPOSITION A TITRE ONEREUX D'UN AGENT AUPRES DE L'ASSOCIATION GRAND PARIS SEINE OUEST ENERGIE, AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT

54. MISE A DISPOSITION PARTIELLE A TITRE ONEREUX DU SERVICE MISSION SECURITE ET PREVENTION DE LA COMMUNE DE SEVRES AUPRES DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST

M. le Président.- La délibération n° 52.

Mme Barody-Weiss.- Les délibérations n°s 52, 53, 54 sont du même type. Ce sont des informations relatives au renouvellement de mises à disposition à titre onéreux d'agents auprès de Seine Ouest Entreprise et Emploi, auprès de l'association Grand Paris Seine Ouest Énergie, Agence locale d'énergie et du climat et du service Mission sécurité et prévention de la commune de Sèvres auprès de l'établissement public GPSO. Voilà.

M. le Président.- Merci, y a-t-il des questions sur ces délibérations n°s 52, 53, 54 ? Non, il n'y a pas de question.

Je mets aux voix la n° 52.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La n° 53, même vote ? Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

M. le Président.- La n° 54, même vote ? Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

Merci Mme Barody-Weiss

XI – MOBILITÉS – M. de la RONCIERE

55. AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU PROGRAMME SAVOIR ROULER A VELO, ENTRE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS SEINE OUEST ET LE COMITE DEPARTEMENTAL DES HAUTS-DE-SEINE DE L'UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU PREMIER DEGRE (USEP 92)

M. le Président.- Nous passons maintenant aux mobilités, Monsieur de la Roncière, la délibération n° 55 sur le plan vélo territorial.

M. de la Roncière.- Il s'agit d'une délibération pour autoriser à signer une convention sur un programme à destination des classes élémentaires, 6 à 11 ans, pour le programme Savoir rouler à vélo.

Ce programme se déploierait sur notre équipement Marcel Bec avec l'Usep 92 qui mettra à disposition un éducateur sportif, qui fera le tour des Villes pour voir qui est candidat, et des écoles. Ce sont des séances de 1 heure 30 qui seront rémunérées 50 euros par séance, par GPSO.

M. le Président.- Merci. Y a-t-il des questions pour l'Usep ? Il n'y en pas.

Je mets aux voix.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

56. APPROBATION DE L'AVENANT N° 6 AU CONTRAT N° 2014034 DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU STATIONNEMENT PAYANT DE SURFACE SUR LE TERRITOIRE DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT, MEUDON, VILLE-D'AVRAY ET POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT BELLEFEUILLE, HEYRAULT, DU MARCHÉ DE BILLANCOURT A BOULOGNE-BILLANCOURT, FONTAINE DU ROY A VILLE-D'AVRAY ET DE LA PLACE CENTRALE DE MEUDON-LA-FORET

M. le Président. - La délibération n° 56.

M. de la Roncière. - Mes chers collègues, vous avez des questions sur la n° 56 ? Je n'en vois pas, Monsieur le Président, vous pouvez y aller.

M. le Président. - Donc on prend acte ou on vote, Monsieur Marette ? Pour l'approbation d'un avenant, à mon avis, on vote.

Il n'y a pas de question, je mets aux voix la n° 56.

(Il est procédé au vote.)

Adopté à l'unanimité.

XII – RAPPORTS – M. GAUDUCHEAU

57. PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA BIEVRE, AU TITRE DE L'ANNEE 2021

M. le Président. - Et nous revenons à M. Gauducheau pour la délibération n° 57. Mais, là pareil, tout le monde a lu le rapport, donc cela va bien.

M. Gauducheau. - Donc c'est moi qui siffle le coup de sifflet final.

M. le Président. - Nous prenons acte.

(Applaudissements)

(Il est procédé au vote. Adopté à l'unanimité)

Il est pris acte.

M. le Président. - Joyeuses fêtes de fin d'exercice à toutes et à tous. Nous nous retrouverons, le 8 février, me semble-t-il et après les 5 avril et 28 juin mais on va vous envoyer tout cela.

Bon match !

(La séance est levée à 19 heures 55.)

Le Président de l'établissement public territorial



Pierre-Christophe BAGUET

Maire de Boulogne-Billancourt

**1^{er} Vice-Président du Conseil Départemental
des Hauts-de-Seine**

Le Secrétaire de séance



Louise BOMPAIRE

Conseillère territoriale

Conseillère municipale déléguée de Sèvres